

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Non ; et conséquemment, l'assertion de l'honorable ministre est fautive et destinée simplement à tromper les membres de cette chambre.

Je crois que les honorables députés d'York-nord (M. Mulock) et de Durham-ouest (M. Blake), méritent les remerciements, non seulement de la chambre, car ils ne les auraient peut-être pas, mais du pays, pour la peine qu'ils ont prise de nous donner une leçon pratique destinée, si cela est possible, à ouvrir les yeux du peuple sur un des premiers principes, grâce auquel l'honorable ministre a retenu le pouvoir jusqu'à présent. Les faits qui ont été établis, d'abord, par l'honorable député d'York-nord, et ensuite, plus longuement par l'honorable député de Durham-ouest, démontrent quel est le fruit naturel d'une politique vicieuse, qui a pour complément un mode d'administration également vicieux. Il y a quelques jours, j'ai été pris à partie par certains députés, parce qu'en traitant une autre question, j'ai dit à la chambre que le cas en question pouvait être comparé à un pic, représentant une montagne de ressources non développées de corruption. Je crois que la leçon de ce soir nous prouve qu'une autre partie du pic sort rapidement de l'eau. Jusqu'à présent, l'honorable premier ministre semble s'être tenu au pouvoir, surtout par ces quatre méthodes : d'abord, par la distribution gratuite du domaine public à certains favoris, dont nous avons eu récemment des exemples notoires ; en deuxième lieu, par un mode de corruption, j'allais dire déguisé, mais je vais dire par un mode de corruption ouverte de la part des entrepreneurs, de certificats et autrement ; puis, par un mode de tarif et de subsides : et, en dernier lieu, par la politique dont nous venons d'avoir un exemple la politique de subventions aux chemins de fer, subventions distribuées à divers comtés et à divers députés de cette chambre.

Maintenant, M. l'Orateur, j'attirerai de nouveau l'attention de la chambre, et surtout l'attention de l'honorable député de Gloucester, sur certaines accusations et assertions soumises par mon honorable ami, et j'appelle aussi l'attention de la chambre sur la manière dont on a répondu à ces accusations. Il a été déclaré, ici, et je ne sache pas que la chose ait été niée, que l'honorable député de Gloucester, qu'il fût ou non en première instance le propriétaire de ce chemin, peu de temps après que la subvention eut été votée, ou au moment même de ce vote, était, pour toutes fins, l'unique propriétaire de ce chemin, c'est-à-dire, qu'il possédait et contrôlait la plus grande partie des actions, qu'il personnifiait pour toutes fins le chemin de fer de Caraquette et de Shippégan. On a déclaré de plus que l'honorable député n'avait mis aucun argent dans cette entreprise. M. l'Orateur, l'honorable député n'a pas osé dire d'une manière définitive qu'il y avait mis de l'argent. Il a fait certaines déclarations générales dont je parlerai dans quelques instants, mais il n'a pas osé dire à la chambre qu'il avait mis certaines sommes d'argent dans cette entreprise. On a dit ensuite que l'honorable député était coupable d'avoir représenté sous de fausses couleurs la condition de ce chemin, les prospectus sur lesquels les déclarations de l'honorable député étaient basées furent lus à la chambre, ainsi que les minutes détaillées, et il n'a pas osé nier un seul mot des énoncés faits à la chambre par l'honorable député de Durham-ouest.

Pour ce qui est de la question du coût de la ligne, je vais entrer dans les détails. L'honorable député ne nous a pas dit ce qu'il croyait être le coût réel, bien qu'il nous ait donné à entendre que ce serait environ \$9,000 ou \$10,000. L'honorable député n'a pas, et je suppose qu'il ne pouvait pas nier l'assertion qu'il avait lui-même construit le chemin, ce qui, comme le savent ceux qui s'occupent de questions de chemins de fer, lui permettrait,—et c'est arrivé dans un grand nombre de cas, sous prétexte, d'assurer la construction d'un chemin,—de mettre dans sa poche une partie du coût.

Mais, M. l'Orateur, l'honorable député de Gloucester, pose une ou deux questions étranges à la chambre. Il veut savoir : Pourquoi un chemin de fer est-il bâti ? Eh bien ! il est bâti pour deux choses, règle générale. Quelquefois, il est bâti pour de bons motifs, pour développer le commerce, et rapporter un bénéfice raisonnable aux actionnaires. Mais je regrette de dire que nos annales et celles des Etats-Unis prouvent que dans un trop grand nombre de cas, on obtient des subventions, des prêts, non dans le but de construire honnêtement un chemin de fer, de développer le commerce, mais pour permettre aux heureux entrepreneurs du chemin, de mettre une somme considérable dans leur poche, sans avoir risqué un seul sou.

L'honorable député a eu la bienveillance de nous dire qu'il n'espérait pas faire d'argent avec ce chemin. Il nous a dit de plus qu'il était prêt à passer ses actions à quiconque en voudrait, je ne doute pas du tout de ses intentions, et je dois dire que, dans les circonstances, ce serait un don dangereux pour celui qui l'accepterait. Il a eu, finalement, l'obligeance de nous demander : Qui aurait le plus à souffrir si les recettes ne couvraient pas les dépenses ?

Eh bien ! M. l'Orateur, je ne crois pas que ce serait l'honorable député de Gloucester, je crois que ce serait ces malheureux actionnaires anglais à qui l'on a fait mettre \$80,000 ou £100,000 dans l'entreprise, par des représentations qui ont été exposées en chambre, et que l'honorable député n'a pas niées comme étant d'une grossière inexactitude, pour ne pas me servir d'une expression plus forte.

Maintenant, je veux attirer l'attention de l'honorable député de Gloucester sur le fait suivant : Il nous a dit que \$600,000 seulement revenaient des subventions du Nouveau-Brunswick et du parlement fédéral, et des £100,000 de débentures émises sur le marché anglais pour la construction du chemin. Sur nos \$225,000, il n'y avait aucun escompte, il y a pu y avoir un escompte de \$10,000 sur les \$180,000 obtenues du Nouveau-Brunswick, et je le lui concède ; or cela fait \$415,000 comptant sur \$600,000 ; mais l'honorable député veut-il nous dire qu'en mettant de côté trois années d'intérêt et la commission nécessaire, ses £100,000 de Londres ne lui rapportent que \$175,000 ou \$180,000—car c'est la conclusion que l'on peut tirer de son énoncé ? S'il déclare à la chambre que les £600,000 de Londres ne lui laissent que \$175,000, soit un peu plus que £35,000, tout ce que je puis dire, c'est qu'il a contribué fortement à enrichir quelqu'un à Londres, ou ailleurs. Je ne puis comprendre comment l'honorable député a pu déclarer à la chambre que \$600,000 revenaient à cette entreprise. Je ne crois pas que les porteurs de débentures en Angleterre approuvent cette déclaration, lorsqu'ils recevront le rapport de ce débat.